

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 octobre 2013,

Modification n°1 approuvée le 24 avril 2017,

Révision allégée n°1 du PLU arrêtée le 25 septembre 2017.

REVISION ALLEGEE N°1 ENQUÊTE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté du Vice-Président délégué de Tours Métropole Val de Loire en date du

Mettant à l'enquête publique le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanceaux-sur-Choisille.



Pour le Président
Le Vice-Président délégué,
Christian GATARD



DAT
Références : JF/17.365

Tours Métropole
Val de Loire

15 DEC. 2017

QUARRIER ARRIVÉ

Monsieur Philippe BRIAND
Président de Tours Métropole Val de
Loire
60 avenue Marcel Dassault
BP 651
37206 TOURS CEDEX 3

Orléans, le 11 DEC. 2017

Monsieur le Président,

Vous avez adressé au Conseil régional pour avis, en application des textes en vigueur, le dossier d'arrêt du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Chanceaux-sur-Choisille**.

Malgré tout l'intérêt de la réalisation des documents d'urbanisme, je vous informe que nous n'avons pas d'observation particulière à apporter à ce document arrêté.

Par ailleurs, dans le cadre de cette procédure, vous avez invité le Conseil régional à participer à la réunion d'examen conjoint de la révision allégée du PLU, et je vous en remercie.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services du Conseil régional. En effet, malgré l'importance de la réalisation des documents d'urbanisme, il ne me semble pas nécessaire, en l'occurrence, de participer directement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
la Directrice adjointe de l'aménagement
du territoire

Isabelle VALMAGGIA

De : Nelly BUCHERON - Chambre d'Agriculture 37 [<mailto:nelly.bucheron@cda37.fr>]

Envoyé : jeudi 4 janvier 2018 08:32

À : urbanisme@chanceauxsurchoisille.fr

Objet : reunion PLU 09/01/18 - Caroline Fontaine

Bonjour

J'ai bien reçu votre invitation à participer à la réunion d'examen conjoint de la révision allégée du PLU le 09/01/18 et je vous en remercie.

Suite à un engagement antérieur, je regrette de ne pouvoir participer et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

La Chambre d'Agriculture n'a à priori pas de remarque sur le dossier transmis.

Cordialement

Nelly BUCHERON

Chargée de projets - Urbanisme

Tél. 02 47 48 37 77 - Absente le mercredi

Pôle Territoires – Formation

Développons vos projets et vos compétences

AGRICULTURES & TERRITOIRES

**Chambre d'Agriculture
d'Indre-et-Loire**

**38, rue Augustin Fresnel - BP 50139
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex**

Tél.: 02 47 48 37 77

Fax : 02 47 48 17 36

www.cda37.fr



17 JAN. 2018

DOCUMENT ARRIVÉ



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Lilian GIBOUREAU
Téléphone : 02 47 20 58 38
Mél : l.giboureau@inao.gouv.fr

Objet : révision du PLU
Commune de Chanceaux/Choisille (37)

La Directrice de l'INAO
à

Tours Métropole Val de Loire
Direction de l'Aménagement Urbain
60 avenue Marcel Dassault
BP 651
37206 TOURS Cedex

Tours, le 11 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 décembre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du PLU de la commune de Chanceaux-sur-Choisille.

La commune de Chanceaux-sur-Choisille est située dans l'aire géographique des AOP « Sainte Maure de Touraine », « Crémant de Loire », « Rosé de Loire » et « Touraine » et dans l'aire de production des IGP « Val de Loire », « Rillettes de Tours », « Volailles du Maine » et « Bœuf du Maine ».

Après avoir attentivement étudié le dossier, l'INAO n'a pas de remarque particulière à formuler à son sujet, et émet donc un avis favorable à son égard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice de l'INAO,
et par délégation, le délégué territorial

Pascal CELLIER